

l'écrit indiscret qu'elle avoit lancé contre lui. Ces deux pièces ont été imprimées à Hambourg et sont connues de vous. Vous jugez donc bien qu'il ne peut y avoir aucune liaison entre nous, et encore moins l'union nécessaire à une faction.

Quant à cette faction en elle-même, j'en ai beaucoup entendu parler, mais j'ai toujours ignoré si elle existoit. J'ai cru prendre une précaution suffisante pour ma justification, en publiant, à Francfort en 1793, une déclaration contre l'imputation qu'on me faisoit d'en avoir été le chef et l'appui. Si j'avois cette pièce, je vous la ferois passer; mais vous la retrouverez dans le Moniteur d'Août ou Septembre 1793. Lorsque j'ai fait imprimer cette déclaration, le trop coupable Duc d'Orléans vivoit encore; et lui ou ses partisans auroient dévoilé ma perfidie, s'il y eût eu complicité. Ni lors de leur catastrophe, ni depuis, on n'a fourni aucune preuve, pas même une semi-preuve de l'existence de cette faction, et encore moins de mon adhésion à ses vues criminelles.

Je ne doute pas qu'il n'existe en France des scélérats qui, pour perpétuer l'anarchie, présentent au crédule public une faction d'Orléans comme un épouvantail. Je ne doute pas même qu'il n'existe des scélérats plus profonds, qui desirent en établir une, pour opposer plus